

Discours de Monsieur Pierre-François Unger

(Suite de la page 1)

1. La simplification des procédures administratives est un objectif majeur de notre législation. Elle devrait apporter un gain de temps appréciable aux entreprises comme à l'administration. A ce titre, l'introduction de la « norme salariale CH », le numéro d'entreprise unique ou la signature électronique ouvrent également des perspectives intéressantes au niveau cantonal. De plus, nous allons réaliser un site Internet dédié aux entreprises, qui devra leur rendre la vie plus facile, notamment par la mise à disposition d'une véritable administration en ligne.

2. Il faut soutenir l'innovation. Comme les start-up sont confrontées

à de nombreuses difficultés dans leur phase de développement, il faut qu'elles puissent avoir accès à un accompagnement, à un réseau et à un financement. La loi sur les incubateurs a permis de mettre en place une structure de soutien adéquate, notamment au travers de la Fongit et d'Eclotron, les deux incubateurs technologiques genevois, et grâce également à la Fondation d'aide aux entreprises, qui permet de financer des projets de démarrage, de développement ou de mutation.

Soutenir l'innovation

3. Chacun comprendra que le succès des start-up est intimement lié à leur

capacité de distribution ou de vente. Or, ces structures n'ont souvent pas les moyens d'établir une stratégie commerciale mondiale. Cependant, à Genève, nous disposons d'un nombre important de multinationales bénéficiant d'un réseau mondial. De plus, ces multinationales sont à l'affût des innovations pouvant leur apporter un avantage compétitif. Des plateformes d'échanges d'idées entre grandes sociétés et start-up semblent de toute évidence une solution bénéfique pour tous les acteurs économiques de la région.

4. Le transfert technologique constitue également un défi. Les entreprises doivent collaborer avec les écoles pour acquérir de nouvelles connaissances leur permettant d'innover et de garder un avantage sur leurs concurrents. Pour les écoles, la confrontation au monde de l'entreprise constitue aussi un avantage, car elle

leur donne la possibilité de connaître concrètement les besoins des entreprises. Ces ponts entre le monde des hautes écoles, des universités, des écoles polytechniques et celui de l'entreprise doivent être renforcés, dans le but de transformer en innovation, puis en croissance économique

Le plus souvent, les deux parents travaillent

durable, leurs énormes qualités en matière de recherche.

La facilitation des démarches de création et de développement d'entreprises – qui est, comme déjà dit, l'un de nos objectifs majeurs – doit beaucoup, à Genève, au rôle central joué par l'Office de la promotion économique, rattaché au département de

l'économie et de la santé. Je tiens ici à remercier et à féliciter mes collaborateurs pour leurs efforts.

C'est l'Office de la promotion économique qui est à l'origine de ces « Petits-déjeuners des PME et start-up ». Son guichet d'accueil pour entreprises est une véritable porte d'entrée pour le réseau des organismes d'aide à la création et au développement d'entreprises à Genève. Son objectif principal est l'orientation et le premier conseil aux entrepreneurs et créateurs d'entreprises. Vous pouvez vous adresser directement à cet office pour obtenir de l'aide, de l'information, de la documentation, ou un entretien.

Pierre-François Unger
Conseiller d'Etat

Discours de Madame Doris Leuthard

(Suite de la page 1)

travail est prévisible, on peut introduire un système de temps de travail modulable sur l'année. Les parents apprécient beaucoup cela. Ils peuvent compenser des heures supplémentaires pendant les vacances scolaires, par exemple. Si les phases de forte pression des délais sont imprévisibles, mais nécessaires et temporaires, les parents sont la plupart du temps disposés à donner un coup de main supplémentaire à une entreprise qui est par ailleurs prévenante à leur égard. Cela conduit, pour les deux parties, à une situation gagnant-gagnant. Les responsables de PME trouvent dans la conciliation travail-famille des avantages décisifs pour leur entreprise; pour ne vous en mentionner que quelques-uns:

- l'amélioration de la motivation et de l'engagement des collaborateurs accroît leur productivité;
- la diminution des absences et de la rotation des employés entraîne une baisse des dépenses de recrutement et d'initiation du personnel;
- les mesures en faveur de la famille augmentent l'attractivité de l'entreprise sur le marché du travail. En regard de la demande de main-d'œuvre qualifiée, cela constitue également un avantage concurrentiel;
- la répartition, sur plusieurs épaules, des responsabilités et des connaissances diminue les risques pour l'entreprise.

Je suis consciente des défis quotidiens que vous, responsables de PME, devez relever pour votre entreprise.

Je le sais: la pression des coûts est élevée et votre temps compté. C'est pourquoi je mets à votre disposition le *Manuel PME « Travail et famille »*. Cet instrument de travail, à la présentation claire et au caractère pragmatique, a été spécialement créé pour vous par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Permettez-moi d'insister. Quand je dis « pour vous », cela ne signifie pas que cette publication vous dit ce que vous avez à faire. Parce qu'il n'y a pas de recette toute faite et que chaque solution doit être adaptée à une situation individuelle, le manuel présente un vaste éventail de mesures possibles et indique leurs avantages et leur coût.

Améliorer la conciliation travail-famille contribue à augmenter la productivité du travail et de l'offre de travail

Ce n'est pas un catalogue de mode sur papier glacé, il ne ment pas sur la marchandisation! Il contient des conseils et des instruments pour leur mise en œuvre concrète, et signale, en toute transparence, les embûches auxquelles il convient de veiller.

Le manuel permet aussi de jeter un coup d'œil sur la pratique: des PME y expliquent, à l'aide d'exemples pratiques, les expériences qu'elles ont faites. Parmi elles, on trouve une PME genevoise: le bureau d'ingénieurs Ecoservices SA, de Carouge. Ecoservices montre comment une meilleure conciliation travail-famille peut se traduire dans les faits, dans une

branche à dominante traditionnelle: la couture. Dans cette entreprise, personne ne travaille à plus de 80%!

Autre exemple: l'entreprise Thomann de Coire, active dans l'entretien des poids lourds, compte quarante horaires de travail flexible différents pour 86 employés. Certes, il faut à chaque fois bien communiquer, mais c'est possible. Car l'autot d'une PME, c'est justement ce lien direct entre patron et employés, ainsi que cette souplesse d'organisation que vous connaissez tous. Le gain en motivation au travail et en fidélité à l'entreprise dépasse l'investissement.

L'Union suisse des arts et métiers et l'Union patronale suisse soutiennent notre initiative ainsi que le manuel. Leurs associations régionales et de branches participent activement à la promotion et à la diffusion de cet instrument de travail. De concert avec les milieux économiques, j'espère convaincre les PME de se lancer dans la conciliation travail-famille. Le succès de modèles de travail favorables à la famille dépend largement de ce que le plus grand nombre possible de patrons connaissent ce manuel et puissent l'utiliser.

Je vous encourage vivement, vous responsables de PME: ayez recours à cet instrument de travail! Il contribuera à votre succès! Il contribuera au succès de l'ensemble de l'économie!

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Discours prononcés le 26 avril 2007 au Centre international de conférences de Genève.



Manuel PME Travail et famille

Mesures visant à concilier vie professionnelle et vie familiale dans les petites et moyennes entreprises

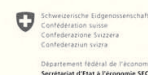
Gain
Faites de la conciliation travail-famille une combinaison gagnante, pour votre entreprise et vos collaborateurs

Mesures
Choisissez les mesures qui vous conviennent le mieux – il existe de nombreuses possibilités

Oui, mais...
Trouvez des solutions – même si la situation semble a priori défavorable

Support
Profitez des aides pratiques

Une prestation de service du SECO



Avec le soutien de



Une aide ciblée et pragmatique.

GRAND CONSEIL

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat du Grand Conseil, une inscription pour:

E 1498 Election d'une ou d'un juge au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Jean A. Mirimanoff, démissionnaire (entrée en fonction: 1er octobre 2007).

E 1499 Election d'une ou d'un juge d'instruction, en remplacement de M. Claude François Wenger, élu juge de Justice de paix et Tribunal tutélaire (entrée en fonction: 1er septembre 2007).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- a) un certificat de bonne vie et mœurs;
- b) une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- c) une copie du brevet d'avocat.

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat du Grand Conseil au plus tard **mercredi 16 mai 2007 à midi** (clôture de l'inscription). Cette élection figurera à l'ordre du

jour des séances du Grand Conseil des **24 et 25 mai 2007**.

La présidente
du Grand Conseil
A. MAHRER.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat du Grand Conseil, une inscription pour:

E 1501 Election d'une ou d'un juge assesseur suppléant médecin au Tribunal de la jeunesse, en remplacement de M. Michel Huguenin, démissionnaire (entrée en fonction: 1er octobre 2007).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- a) un certificat de bonne vie et mœurs;
- b) une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- c) une copie du diplôme fédéral de médecin.

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat du Grand Conseil au plus tard **mercredi 16 mai 2007 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour des séances du Grand Conseil des **24 et 25 mai 2007**.

La présidente
du Grand Conseil
A. MAHRER.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat du Grand Conseil, l'inscription pour:

E 1500 Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales représentant les employeurs, en remplacement de Mme Daniela Jobin-Chiabudini, démissionnaire (entrée en fonction immédiate). Une formation spécifique est requise (cf. E 2 05 05).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- a) un certificat de bonne vie et mœurs;
- b) une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- c) une copie du document attestant de la formation spécifique.

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat du Grand Conseil au plus tard **mercredi 16 mai 2007 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour des séances du Grand Conseil des 3 et 4 mai 2007 sous le No E 1496; elle est reportée à la session du Grand Conseil des **24 et 25 mai 2007**.

La présidente
du Grand Conseil
A. MAHRER.

COMMUNIQUÉ

Décision du Grand Conseil relative à l'IN 130

Lors de sa séance du 3 mai 2007, le Grand Conseil a refusé l'initiative populaire 130 «Suppression des caudex fiscaux au profit des très hauts revenus pour le rétablissement social des finances cantonales» et a également refusé de lui opposer un contreprojet.

Décision du Grand Conseil relative à l'IN 131

Lors de sa séance du 3 mai 2007, le Grand Conseil a refusé l'initiative populaire 131 «Contribution temporaire de solidarité des grandes fortunes pour le rétablissement social des

finances cantonales!» et a également refusé de lui opposer un contreprojet.

La présidente du Grand Conseil

A. MAHRER

MÉMORIAL DU GRAND CONSEIL

Selon «Le Robert», mémorial signifie: «Ecrit où sont consignées les choses dont on veut se souvenir.» Ainsi, depuis 1828, le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. A ce jour, le Mémorial compte plus d'un demi-million de pages.

Le Mémorial rend accessibles au public, dans leur intégralité, les débats du Grand Conseil et contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées.

Les retranscriptions des débats parlementaires sont accessibles sur le site Internet de l'Etat (<http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/index.asp>) depuis 1993 à nos jours.

La version papier, en vente au Service du Grand Conseil (2, rue de l'Hôtel-de-Ville, case postale 3970, 1211 Genève 3), coûte 25 F le volume. L'abonnement annuel de 24 volumes (12 volumes «Débats» et 12 volumes «Annexes») est fixé à 300 F.